

COMPTE DE RESULTAT

comparaison au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007

Date :
N/Réf :
V/Réf :
Objet :
Suivi par :

	CHARGES		PRODUITS		
	2006	2007	2006	2007	2007
Charges d'exploitation					
achats	56 872,39	45 854,60	11 896,80		3 834,10
prestations pour le réseau	127 407,32	298 863,08	34 078,68		113 444,59
approvisionnement	8 929,50	6 980,28	1 044 713,84		1 298 146,84
autres charges externes	234 700,29	245 238,33			
taxe sur salaires, impôts	30 200,62	32 023,92	43,44		244,00
rémunérations du personnel	367 189,12	407 550,23			
charges sociales	177 972,02	194 487,70			
dotations aux amortissements	12 980,51	12 680,64	12 260,73		9 415,33
provisions et autres charges	262,44	835,00	9 980,40		31 775,60
engag à réaliser / ress. affectées	369 595,00	430 809,50	282 038,05		221 990,87
sous-total I	1 386 109,21	1 675 323,28	1 395 011,94		1 678 851,33
Charges exceptionnelles					
sous-total II	3 211,20	11 483,97	5 979,97		21 113,02
Solde créditeur	11 671,50	13 157,10			
total	1 400 991,91 €	1 699 964,35 €	1 400 991,91 €		1 699 964,35 €
Produits d'exploitation					
ventes					
participations membres & ext.					
subventions et aides financières					
reprises/prov. & transfert de charge					
autres produits					
produits financiers					
reports ressources ex. antérieurs					
sous-total I					
Produits exceptionnels					
sous-total II					
Solde débiteur					
total					

Quetigny, le 4 avril 2008

Le Président,
Christian SCHWOEHRER

RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
BP 100 - 21803 QUETIGNY CEDEX

Tél. 03.80.48.91.00
Fax 03.80.48.91.01

Le Trésorier,
Luc TERRAZ

Le commissaire aux comptes,
Cabinet Emmanuel Chevignard

6 bis, rue de la Gouge
BP 100
21803 Quétigny
Cedex

Téléphone :
03 80 48 91 00
Télécopie :
03 80 48 91 01

rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Association Loi 1901
Code APE 913E
SIRET 42843483100023

Aujourd'hui, la terre de demain

C. E. C

EXPERTISE
COMPTABLE
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

Emmanuel Chevignard

Reçu le : 14 AVR. 2008
Répondu le :

RESERVES NATURELLES DE FRANCE (C.P.R.N.)

Association Loi de 1901

Siège social : 6 Bis Rue de la Gouge
21800 QUETIGNY

SIRET : 428 434 831 00023
A.P.E : 9499Z

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- **Le contrôle des comptes annuels des RESERVES NATURELLES DE FRANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport.**
- **La justification de nos appréciations.**
- **Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

*3, Allée des Corvées
B.P. 105
21 242 Talant Cedex*

TÉL : 03 80 55 44 80
FAX : 03 80 57 69 58

ec@e-chevignard.com

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE
LA RÉGION DE DIJON ET À LA
COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES DE DIJON
N° DE T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920Z

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Nous attirons votre attention sur le point suivant précisé dans l'annexe comptable :

- L'Union Européenne a demandé, fin 2007, le remboursement d'une participation versée en 2006 à votre Association.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nos appréciations se sont entre autres appuyées sur des contrôles :

- Des fonds dédiés, qui permettent de suivre les engagements pris par l'Association et le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

Nous nous sommes assurés que les fonds dédiés comptabilisés correspondent à des ressources non utilisées relatives à des projets en cours de réalisation.

- Des encaissements de subventions.

Nous avons contrôlé l'existence de conventions de subvention signées par l'Association ainsi que leur encaissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Talant,
Le, 9 avril 2008

Le Commissaire aux Comptes,
Cabinet Emmanuel CHEVIGNARD



Emmanuel CHEVIGNARD

ANNEXE COMPTABLE – EXERCICE 2007

CABINET EMMANUEL CHEVIGNARD
COMMISSARIAT AUX COMPTES
SALLE DES CORVEES
21240 TALANT

TÉL. : 03 80 55 44 80

FAX : 03 80 57 69 58
13 157,10 €

Total du bilan avant répartition :

1 213 487,81 €

Résultat :

13 157,10 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 3 avril 2008 par le conseil d'administration.

I . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode utilisée pour les amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Selon les statuts, les bilan, compte de résultat, compte analytique de résultat, rapport de gestion constitué, notamment, des rapports moral et financier sont soumis à l'approbation des adhérents lors de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le 8 mai 2008.

Engagements :

1. Engagements en matière de droit individuel à la formation (D.I.F.) :

Dans le cadre de l'obligation d'information liée au Droit Individuel à la Formation (D.I.F.), instaurée par la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, notre association a comme engagements à la date du bilan dont la présente fait partie intégrante :

- Volume d'heures de formation cumulé par rapport aux droits acquis aux salariés présents : 666 heures.
- Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 666 Heures.

Nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- Date d'application à compter du 1er janvier 2005.
- Prise en compte de l'ensemble du personnel présent ayant au moins un an d'ancienneté révolu au 1er janvier 2007.
- Calculs à partir des heures acquises au 31 décembre 2007 et des heures non dépensées.

Selon le choix laissé par la réglementation en vigueur, cet engagement n'a pas fait l'objet de la constitution d'une provision comptable dans les comptes sociaux au 31 décembre 2007.

2. Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Le montant des indemnités de départ en retraite au 31/12/2007 s'élève à 56 013 €. Ce montant correspond à la dernière évaluation connue des droits acquis au titre de la retraite.

3. Mise à disposition des salariés.

L'association fait partie d'un groupement d'intérêt public (GIP) : l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) basé à Montpellier. A ce titre, elle met à disposition de cette structure, de manière permanente, deux salariées.

Information significative sur les modalités de comptabilisation des fonds dédiés

Les dépenses venant en contrepartie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui ne sont pas encore engagées à la date de clôture étaient antérieurement à 2004 provisionnées dans des comptes de "charges à payer". Dorénavant, elles sont affectées en compte de "fonds dédiés". Ces provisions

sont comptabilisées par le biais du compte 689 afin de constater l'engagement pris par l'association pour poursuivre la réalisation dudit projet.

L'utilisation des fonds est constatée par le biais du compte 789 "Report des ressources non affectées exercices antérieurs" qui permet de suivre la contrepartie des fonds affectés.

Conformément à la législation, des tableaux de suivi sont fournis dans l'annexe.

Autres points :

* Procédures de partie civile : l'association s'est constituée partie civile dans deux affaires relatives à la non application de la réglementation dans les réserves naturelles des Nouragues en Guyane, et dans la réserve naturelle du Grand-lemps, en Isère. Les jugements sur ces deux affaires ont été rendus dans le courant de l'année 2007. Par ailleurs, l'association a porté plainte dans une affaire concernant la réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine.

* Remboursement à l'Union européenne : l'association a perçu, le 18 janvier 2006, 95 826.60 € de l'Union européenne pour un projet de réalisation de documentaires filmés sur les RN. L'UE a demandé, fin 2007, le remboursement de cette participation du fait de la non réalisation du projet dans les délais prévus dans la demande de financement initiale.

II. DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIATIF

L'objet de l'association consiste à mettre en oeuvre tous les moyens pour assurer une information régulière entre les différentes réserves naturelles, pour fournir une assistance technique aux organismes chargés de réaliser et de gérer ces réserves, pour faire connaître le résultat de ces études et réflexions à toutes les instances qui lui sembleront utiles, notamment au Ministère chargé de la protection de la nature.

III. FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent principalement de :

- subventions de la D.N.P,
- mécénat de la Fondation EDF,
- subventions de collectivités locales et territoriales,
- participations diverses.

Ces subventions sont utilisées pour l'animation du réseau, le suivi et la réalisation des projets Fondation E.D.F et l'exécution des contrats avec la D.N.P.

IV. VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	
à la clôture de l'exercice précédent	174 205,14 €
affectation du résultat 2006	+ 11 671,50 €
résultat 2007	+ 13 157,10 €
total des fonds propres au 1/1/2008	199 033,74 €

V. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE					ETAT DES CREANCES			
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture	montant brut	à 1an au plus	à plus d'un an	
Immobilisations corporelles	94 655 €	28 150 €	17 536 €	105 269 €	Actif immobilisé	5 255 €	0 €	5 255 €
Immobilisations financières	5 593 €	0 €	338 €	5 255 €	Actif circulant	91 534 €	91 534 €	0 €
total	100 248 €	28 150 €	17 874 €	110 524 €	total	96 789 €	91 534 €	5 255 €
Amortissements immo.corporelles	77 444 €	12 680 €	14 582 €	75 542 €				

VI . NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS d'équipement				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Subventions équipement	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements subv. équipement	0 €	0 €	0 €	0 €

ETAT DES DETTES			
	montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans
fournisseurs	174 279 €	174 279 €	0 €
fiscales et sociales	96 928 €	96 928 €	0 €
autres dettes	1 056 €	1 056 €	0 €
total	272 262 €	272 262 €	0 €

EVOLUTION DES COMPTES "FONDS DEDIES" DU BILAN 2006 AU BILAN 2007

1940 : Fonds dédiés sur fonctionnement exercices antérieurs				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
194002 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2002	11 934,00 €	0,00 €	11 934,00 €	0,00 €
194004 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2004	6 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
194005 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2005	37 560,00 €	0,00 €	9 760,00 €	27 800,00 €
194006 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2006	296 960,00 €	0,00 €	274 760,00 €	22 200,00 €

1941 : Fonds dédiés sur opérations de mécénat exercices antérieurs				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
194102 : Fonds dédiés sur opérations mécénat 2002	15 244,95 €	0,00 €	15 244,95 €	0,00 €
194104 : Fonds dédiés sur opérations mécénat 2004	15 935,00 €	0,00 €	0,00 €	15 935,00 €
194105 : Fonds dédiés sur opérations mécénat 2005	36 500,00 €	0,00 €	1 000,00 €	35 500,00 €
1941052 : Fonds dédiés sur opérations mécénat antérieur	93 365,92 €	0,00 €	46 825,92 €	46 540,00 €
194106 : Fonds dédiés sur opérations mécénat 2006	77 984,00 €	0,00 €	15 000,00 €	62 984,00 €

19407 : Fonds dédiés sur exercice 2007				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
19407 : Fonds dédiés sur fonctionnement	0,00 €	365 090,00 €	0,00 €	365 090,00 €
194071 : Fonds dédiés sur opérations mécénat antérieures affectées	0,00 €	65 719,50 €	0,00 €	65 719,50 €

EVOLUTION DES COMPTES 4687

CABINET EMMANUEL CHEVIGNARI
COMMISSARIAT AUX COMPTES
3 ALLEE DES CORVEES
21240 TALANT
TÉL. : 03 80 55 44 80
FAX : 03 80 57 69 58

468700		Produits divers à recevoir sur 2007	
au 31/12/2007		9 550 €	
	Droit d'auteur Delachaux / livre géol.	1 766 €	
	Uniformation - remboursements	7 784 €	

VII. DETAIL PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS		&	CHARGES	
Produits constatés d'avance	60 €		Charges constatées d'avance	24 002 €